

VILLE DE
PROVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 février à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI (arrivé à 19h09), M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. BENECH, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. DEMAISON, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX (jusqu'à 19h09)
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON, Mme DAMEME, Mme ROBOT
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme PRADOUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	28.01.2026

---oooOooo---

N° 2026.06

COLLEGE LELORGNE DE SAVIGNY
Attribution d'une subvention exceptionnelle
(Projet : « Engagement Citoyenneté »)

La séance continuant,

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20260210-DEL-2026-06-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Le Maire expose au Conseil :

- Le principal du Collège Lelorgne de Savigny a présenté à la Ville une demande au titre d'un projet labellisé « Engagement Citoyenneté » porté par un des professeurs
- Ce projet consiste à faire partir une classe en visite les 15 et 16 avril 2026 pour découvrir le parlement européen et visiter le camp de concentration du STRUTHOF.
- **CONSIDERANT** le souhait de la Ville de Provins de soutenir ce projet par le versement d'une subvention exceptionnelle,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (29 voix "pour"- M. VAUVRE ne participe pas au vote) :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Collège Lelorgne de Savigny afin de l'aider dans l'organisation de ce projet.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

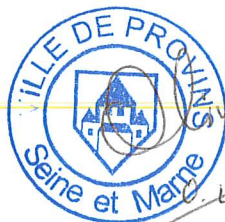
Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 13.02.2026 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 13.02.2026



Olivier Lavenka
O. LAVENKA